

# Inscription Seconde MRCU

## Dossier d'inscription

Les Conseillers  
Principaux  
d'Education

Vie Scolaire  
du Lycée Polyvalent

Téléphone  
03.26.41.22.20

Fax  
03.26.41.22.01

Faubourg de Vitry-Le-  
Brûlé  
BP 90406  
51308 Vitry-Le-François

DATES	HEURES	LIEUX
<b>Jeudi 4 juillet</b>	17h45/19h30	<b>Maison Des Lycéens RDC du bâtiment Marie Noel</b>
<b>Vendredi 5 Juillet</b>	16h/17h30	

- Annexe 1 : Fiche secrétariat avec 1 photo collée (carte orange)
- Annexe 2 : Fiche infirmerie à agraffer avec la copie de toutes les vaccinations inscrites sur le carnet de santé
- Annexe 3 : Bulletin d'adhésion à la Maison Des Lycéens (foyer des élèves) avec le règlement
- Annexe 4 : Fiche internat: à remplir sur place
- Annexe 5 : Autorisation d'envoi de SMS

► **Photos récentes à rapporter : quatre (dont 1 sur la fiche secrétariat)**

- inscrire le nom, le prénom et la date de naissance de l'élève au verso de chaque photo

► **Si adhésion à la Maison Des Lycéens**

- paiement : espèces ou chèque (5 euros) à l'ordre de la Maison Des Lycéens

► **Démarches à effectuer**

- la carte Jeun'Est : demande à effectuer sur le site du conseil régional
- la carte des transports scolaires : demande à effectuer sur le site du conseil régional. (cette démarche peut se faire le jour de l'inscription, le cas échéant prévoir la carte bancaire).

*Le dossier complet sera à **rapporter personnellement** (à la Maison Des Lycéens au rez de chaussée du Bâtiment Marie Noel) en respectant impérativement les jours et heures ci-dessus.*

**TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE**  
**AUCUN DOSSIER PAR CORRESPONDANCE**

# INFORMATIONS RESTAURATION

## TARIFS Année scolaire 2019-2020

Le Lycée propose aux familles 5 forfaits de demi-pension et un forfait d'internat.

Régime de Demi-pension	Montant pour l'année 2019-2020
Demi-pension pour 1 jour	156.60 €
Demi-pension pour 2 jours	297.36 €
Demi-pension pour 3 jours	423.36 €
Demi-pension pour 4 jours	532.80 €
Demi-pension pour 5 jours	626.40 €
Internat	1548 €

Dès que l'emploi du temps définitif de votre enfant sera connu, vers la troisième semaine de septembre, une fiche d'intendance vous sera transmise. Vous devrez alors indiquer le régime de demi-pension, ainsi que les jours fixes de la semaine où il accèdera à la restauration scolaire.

Une fois choisi, aucun changement de régime ne sera accepté en cours de trimestre (sauf cas exceptionnel). Il ne sera pas non plus possible d'acheter un repas en dehors d'un forfait demi-pension.

Les factures de demi-pension et d'internat sont remises aux familles en début de trimestre et doivent être payées avant la date limite afin d'éviter les poursuites.

**En cas de difficultés financières, des aides pourront être apportées par l'établissement. Le dossier de Fonds social pourra être retiré auprès de l'assistante sociale du lycée.**

Chaque élève de l'établissement disposera d'une carte magnétique nominative, avec obligatoirement une photo, qui lui permettra non seulement d'entrer dans l'établissement, mais aussi de se rendre à la restauration scolaire quand il est demi-pensionnaire.

**Elle ne doit en aucun cas être prêtée.**

Les élèves arrivant, qui ne possèdent pas de carte magnétique du lycée, se verront remettre cette carte gratuitement la première fois.

En cas de perte ou détérioration de cette carte, le remplacement sera à la charge de la famille. Cette dernière devra alors fournir six euros et une photo au service intendance.

**En vous inscrivant à la restauration scolaire, vous vous engagez à respecter ces modalités de fonctionnement.**

Le Proviseur,  
Gérard RECOQUE



Le Gestionnaire,  
Rifet SABATER

